

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 5 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER (proc de P GAILLARD), J DAUMAS, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de MF TASTEVIN), M THINON, P MAISONNEUVE, JM DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, C DUCHAMP, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL (proc de JP LARDY), J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIA), MF MARTIN, JL ARNAUD (proc de B TEYSSIER), G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, A ROUSSET, B SOUCHE, M TOURVIELHE (proc de S GENEST) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 35

Procurations : 5

Votants : 40

Absents : 12

Date de convocation : 30/03/2023

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND.

Absents : M ALLAMEL, K ESSAYAR, C FAURE, R KAPPEL, I NGUYEN, J SEBASTIEN, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, A CHARROUD et M TAUPENAS.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : Compte administratif 2022 - Budget principal CCBA.

L'arrêté des comptes de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas est constitué par le vote du conseil communautaire, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice, du compte administratif, après production par le comptable du compte de gestion.

Après avoir pris connaissance des recettes et des dépenses réalisées au compte de gestion et au compte administratif 2022, constatées que celles-ci sont en concordance et qu'aucune observation n'est à formuler,

Le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'approuver le compte administratif 2022 dont les résultats s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes	28 027 606,85 €
Dépenses	26 089 325,52 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice	1 938 281,33 €

Section d'investissement :

Recettes	8 624 612,17 €
Dépenses	7 704 676,32 €
Excédent d'investissement de l'exercice	919 935,85 €

Restes à réaliser :

Recettes	2 580 451,57 €
Dépenses	1 633 046,48 €

Résultats définitifs

Excédent de fonctionnement reporté	513 792,68 €
------------------------------------	--------------

Excédent de fonctionnement de l'exercice	1 938 281,33 €
Résultat de clôture de fonctionnement 2022	2 452 074,01 €
Déficit d'investissement antérieur reporté	493 882,17 €
Excédent d'investissement de l'exercice	919 935,85 €
Résultat de clôture d'investissement 2022	426 053,68 €

- De dire que le résultat de clôture de la section de fonctionnement soit 2 452 074,01 € sera affecté lors du vote de la prochaine étape budgétaire.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 6 avril 2023
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20230405-DEL05042023-19R-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023